Document

Activité partielle = chômage partiel

(blog Mediapart)

21 décembre 2011

Mais non, ce n'est pas une opération de com, le «sommet sur l'emploi» du 18 janvier! La preuve, ils iront tous, les chefs partenaires sociaux des centrales syndicales. Ils iront, mais ils ont leur petites pudeurs: ils ont décidé de « *ne pas être instrumentalisés* », comme s'il suffisait de l'affirmer pour leur faire oublier qu'ils le sont et qu'ils y consentent. Drapés dans leurs costumes de "responsables".

Nicolas Sarkozy « croit à l'activité partielle ». Mais qu'est-ce donc, l'activité partielle ? C'est un concept pour « Maintenir l'emploi, éviter les licenciements : tel est l'objectif de la mesure visant à faciliter le recours à l'activité partielle dans les entreprises frappées par une baisse d'activité, ... »

Ne serait-ce pas du « chômage partiel » qu'on nous déguise, tant le mot chômage est devenu un gros mot ?

Bien sûr que oui! Nicolas Sarkozy aurait pu dire en français dans le texte qu'il croit au **chômage partiel**. Nous l'aurions cru, tant il est évident que le système, pour sa survie, se nourrit d'un volant de chômage institutionnalisé.

Justement, voilà qui tombe bien, puisque Xavier Bertrand « veut aussi simplifier encore l'accès à l'activité partielle » ! Simplifier l'accès au chômage partiel, donc.

Alors, pas besoin d'être grand devin pour pronostiquer que le « sommet social du 18 janvier » verra **Nicolas Sarkozy-le-défenseur-de-l'emploi**, sortir de sa musette quelques mesurettes. Ceux qui pensent que le sommet sera utile au candidat UMP ont mauvais esprit. Il a décidé qu'ils vont parler de «*l'activité partielle*», et cela se fera. Tous les syndicats le savent et s'y préparent. Mais pas tous ensemble, chacun de son côté, sinon, ce serait suspect.

La CGT, dans un communiqué, s'est montrée pessimiste au point de s'attendre ce jour-là à ce qu'une « ... nouvelle offensive contre les droits sociaux soit à l'ordre du jour" du sommet voulu par Nicolas Sarkozy, et que « gouvernement et patronat s'entendent pour viser les bases du financement de la sécurité sociale, davantage de flexibilité et des mesures fiscales et financières pour alléger le coût du travail ». Mais elle ira comme les autres. Pour les micros et les caméras.

Qu'à cela ne tienne, la CGT a plus d'un tour dans son sac. Le dernier est présenté dans *les Echos du* 13 décembre, sous le titre «La proposition surprise de la CGT sur le chômage partiel». Accrochez-vous bien:

« Ces derniers mois, la CGT ne s'est pas fait remarquer par sa capacité de proposition, mais plutôt par sa volonté d'organiser des défilés de protestation.

Le projet de réforme du chômage partiel que sa commission exécutive a voté le 6 décembre retient donc l'attention. Il figure dans **un document qui a été présenté** par le responsable cégétiste chargé des questions d'emploi, Maurad Rabhi, **la semaine dernière au ministère du Travail**, qu'il a

étonné voire même intéressé. « *Cette proposition sera examinée comme toutes les propositions des partenaires sociaux* », indique-t-on sobrement rue de Grenelle.

Le syndicat n'ayant pas signé l'accord de 2009 sur la gestion sociale des conséquences de la crise, qui réactivait le chômage partiel, on aurait pu s'attendre à une classique dénonciation des entreprises bénéficiaires qui restructurent et au toujours plus sur l'indemnisation des chômeurs partiels. Mais on retrouve la CGT sur le terrain de l' «alternative» au licenciement, de l'arme anti-désindustrialisation pour protéger le «potentiel productif de l'entreprise pour lui permettre de repartir après la crise».

La centrale estime que si le chômage partiel a été assez peu utilisé pendant la crise, **c'est parce qu'il est** « *insuffisamment incitatif pour les employeurs* en difficulté, qui gardent à leur charge jusqu'à 50 % de la rémunération du salarié ».

Cela leur fait préférer les autres outils de flexibilité «moins coûteux», des emplois précaires aux restructurations.

Pour y remédier, la CGT propose l'unification des 3 dispositifs existants en un « contrat de sécurisation des emplois et des entreprises », financé par un « fonds de sécurisation de l'emploi ».

Elle ne prône **pas une hausse de l'indemnisation des salariés**, fortement revalorisée depuis la crise, mais **le renforcement du volet formation** et, surtout, veut **ramener l'effort de l'entreprise** « à 25 % du salaire d'activité » plus les cotisations.

Pour **alimenter son fonds**, la CGT propose de s'adresser comme aujourd'hui à **l'Unedic** (300 millions d'euros), à **l'État** (1,5 milliard pris sur les heures supplémentaires défiscalisées), mais aussi aux entreprises.

Parce que le chômage partiel contribue à limiter les faillites, la centrale propose d'élargir la vocation de la cotisation patronale de financement de l'assurance de garantie des salaires (AGS), qui verse les salaires et indemnités de licenciement dus en cas de faillite de l'entreprise.

La centrale préconise de la doubler de 0,3 % à 0,6 % (1,2 milliard), quand elle n'a jamais dépassé jusque-là 0,45 %.

Il s'agirait de mutualiser le fardeau entre entreprises. « « Je crois à l'activité partielle. Il y aura un sommet social en janvier et c'est certainement l'une des mesures que l'on peut développer » , a indiqué hier Nicolas Sarkozy lors d'un déplacement (lire ci-contre). « Nous y consacrerons des moyens supplémentaires».

Dans ce qu'on a pu lire et comprendre, la CGT offre un joli cadeau surprise au patronat pour favoriser le chômage partiel afin de « *sécuriser l'emploi* ». **La CGT en est donc arrivée à socialiser les pertes des employeur pour sauver le système**! C'est peu que de dire que cet exemple gestionnaire marque la fin d'une époque du syndicalisme.

C'est sur des ruines sociales qu'au printemps 2012 viendra humer l'air du temps, le futur et dernier président de la Vème République, étonné d'avoir vu fuir le vote des sacrifiés d'une crise qui n'est pas la leur.